

conclusion de l'Uruguay Round et la décision de l'Organisation mondiale du commerce de créer un comité sur le commerce et l'environnement nous permettent d'examiner ces droits plus à fond dans un contexte environnemental, et de faire des recommandations. Cela dit, nous ne devrions pas nous faire d'illusions sur l'effort intensif que nécessitera l'examen de cette question très complexe.

Bref, le document examine les façons dont nous pourrions nous y prendre pour commencer à étudier plus méthodiquement un aspect important de l'univers commercial et environnemental. Il souligne la complexité des enjeux et le risque qu'un tel exercice puisse être dominé par ceux dont les instincts protectionnistes sont aussi forts, sinon plus forts, que leurs préoccupations environnementales. Les questions posées soulèvent de sérieux doutes quant à la possibilité d'en arriver facilement à un accord multilatéral sur le recours aux droits compensateurs pour régler les préoccupations environnementales. Qui plus est, une grande incertitude demeure quant à savoir si une nouvelle forme de droits compensateurs réussirait à atteindre les objectifs fondamentaux mis de l'avant. Pour le moment, d'ici à ce que les questions en jeu soient mieux comprises, les gouvernements devraient, par prudence, éviter de recourir à des droits apparentés aux droits compensateurs pour influencer la façon dont les autres pays abordent les questions environnementales.